Ecrit par Echo du Mardi le 9 avril 2020

L'Isle-sur-la-Sorgue ouvre une déchèterie pour les professionnels

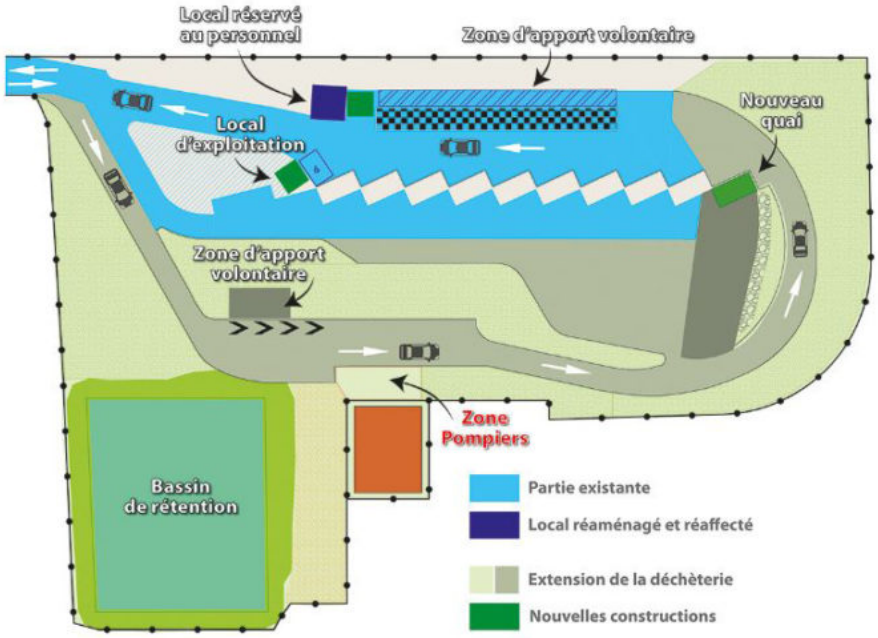

Conformément aux consignes de l'Etat et aux problèmes posés par certaines évacuations de déchets, les déchèteries ont été fermées au public en raison du confinement lié à l'épidémie de Covid 19. Cependant la Communauté de communes Pays-des-Sorgues-Monts-de-Vaucluse (CCPSMV) a souhaité mettre en place un service minimum à la déchèterie de L'Isle-sur-la-Sorgue pour les professionnels à partir de ce vendredi 10 avril.

Pour continuer l'activité économique

Par ce dispositif, la CCPSMV a souhaité faciliter la continuité de l'activité économique des artisans et entreprises du territoire, en proposant cette solution pour l'évacuation de leurs déchets.

Les infos pratiques

Ce site sera ouvert les mardis et vendredis de 9h à 12h. L'accès est réservé uniquement aux usagers munis de leur carte de déchèterie pour professionnel. Tout usager se présentant avec une carte de

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 9 avril 2020

déchèterie pour particulier ou autre se verra refuser l'accès au site. Les professionnels ayant du retard sur le paiement de leurs factures correspondant à leurs passages précédents, ne seront pas autorisés à entrer sur le site. Les apports sont limités à 3 m3 par jour, tous types de déchets acceptés confondus et seul l'accès aux véhicules de moins de 3,5 tonnes est autorisé sur la déchèterie (Les poids lourds sont interdits). Un surveillant pratiquera systématiquement un contrôle à la barrière d'entrée, portant sur les cartes d'accès et les identités des professionnels ainsi que la nature des chargements.

Nature des apports

Les apports des professionnels sont soumis au règlement intérieur actuellement en application, notamment : l'accès est réservé uniquement aux professionnels du territoire ou travaillant sur le territoire munis d'un justificatif et suivant la tarification en vigueur (deux tarifs de passages différents : du territoire = 28 € / passage, hors territoire mais réalisant un chantier sur le territoire = 48 € / passage). Certains déchets comme les DDS (déchets diffus spécifiques ménagers), pneumatiques, extincteurs, bouteilles de gaz et DEEE (déchet d'équipement électrique électronique) sont refusés.

Déchèterie de l'Isle-sur-la-Sorgue, Chemin agriculture. 04 90 21 43 11

www.paysdessorgues.fr

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !